

Montréal, le 28 juillet 2022

Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives, juridiques et réglementaires
et chef de la gouvernance

Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2022-0228

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 28 juin 2022 et dans laquelle vous nous demandez :

« ... Documents afférents au microréseau électrique de la Ville de Lac-Mégantic, à savoir ceux portant sur les coûts et le financement du projet, les documents portant sur la planification du projet ou tous autres échanges en lien avec cette planification entre le 25 octobre 2016 et le 25 décembre 2017.

Je veux retracer la réalisation du projet de microréseau électrique, notamment la manière dont Hydro-Québec l'a réalisé, sur la période allant de janvier 2016 à février 2018.»

Suite à une conversation téléphonique avec Sébastien Dutil, conseiller Accès à l'information et Simone Soldati, Vincent-Michel Duval et David-Olivier Goulet qui travaillent ou ont travaillé à l'époque pertinente sur le projet de Microréseau électrique de la Ville de Lac-Mégantic, vous avez modifié votre demande d'accès à l'information et désiriez obtenir :

1. La raison pour laquelle Hydro-Québec se serait retirée de la première itération du projet du Microréseau;
2. Le coût en date d'aujourd'hui du Microréseau avec l'apport financier des partenaires;
3. Les ententes entre Hydro-Québec et Hilo et entre Hydro-Québec et EVLO en lien avec le Microréseau.

En réponse au point 1 de votre demande, nous vous informons que c'est à l'initiative de la Ville de Lac-Mégantic qu'Hydro-Québec a été sollicité pour participer à l'implantation du Microréseau au cœur de leur communauté. Dès le début, Hydro-Québec a été ouverte à participer au projet dans une approche collaborative à l'écoute des besoins de la communauté. Au début de l'année 2018, le projet a changé de responsables chez Hydro-Québec, ce qui n'implique pas que le projet ait été abandonné pour autant. Le projet a alors été bonifié sur les bases de l'expérience acquise en 2017 et en regard de la transposabilité à d'autres initiatives liées à la transition énergétique.

Concernant le point 2 de votre demande, Hydro-Québec et Ressources naturelles Canada ont à ce jour investi une somme de l'ordre de 12,8 M\$ dans le projet de Microréseau.

En ce qui concerne le point 3 de votre demande, nous vous soulignons qu'Hydro-Québec a négocié de gré-à-gré avec sa filiale Stockage d'énergie Hydro-Québec (SEHQ, maintenant EVLO) pour la fourniture

d'un système de stockage d'énergie de 600 kW (batteries, conteneurs, onduleur et transformateur ainsi que les activités de mise en route et de maintenance). Hydro-Québec cherchait à promouvoir sa technologie et favoriser le développement de sa filiale SEHQ en approfondissant son expertise pour de futures participations à des solutions similaires. Cette démarche assurait une rétention du savoir, du développement de l'expertise et des investissements au sein même d'Hydro-Québec. SEHQ pouvait ensuite développer l'expertise de commercialisation du produit en alliance avec des partenaires externes. Pour ce qui est de Hilo, Hydro-Québec a acheté des ensembles de domotique pour 4 appartements incluant leur installation. L'efficacité énergétique du Microréseau et les apprentissages que nous tenons y faire sur l'optimisation des ressources énergétiques décentralisées, sont au cœur du projet.

Toutefois, nous vous informons que nous ne pouvons vous communiquer la copie de ces ententes, lesquels contiennent des renseignements de nature industrielle, commerciale et technique appartenant à Hydro-Québec et des tiers que nous traitons de manière confidentielle. Nous invoquons à cet égard les articles 21, 22, 23, 24 et 27 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

p. j.